

INFORMATION « ASSURANCES » DESTINÉE AUX COMITÉS RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX ET CLUBS AFFILIÉS À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



Messieurs les Présidents,

Suite à l'appel d'offre « Assurances » de juin dernier, votre Fédération a retenu la proposition faite par **Verspieren**, en partenariat avec la compagnie **Sérénis Assurances**, et **Mondial Assistance**.

Nous sommes heureux et fiers de vous accompagner à nouveau pour toutes les questions « assurances » liées à vos activités à compter du 1^{er} janvier 2014.

Notre objectif : établir avec vous une véritable collaboration en simplifiant au maximum les procédures. Ainsi, une **équipe dédiée** est d'ores et déjà en place pour :

- répondre à toutes vos questions ;
- assurer vos épreuves et vos licenciés dans le respect de la réglementation fédérale ;
- enregistrer vos déclarations d'accident et celles de vos licenciés :
Une nouveauté en effet, les déclarations d'accident seront dorénavant à effectuer par téléphone, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h45, et le samedi de 8h00 à 12h00, dans les 5 jours de leur survenance. Le sinistre sera ainsi immédiatement enregistré, et il sera ensuite demandé à l'assuré de compléter un formulaire de déclaration de sinistre.

Une **boîte e-mail** réservée exclusivement à la FFC et ses licenciés est déjà active et vous pourrez tout prochainement consulter toutes les informations utiles sur **notre site Internet : www.ffc.verspieren.com**.

Toute la documentation « assurances » sera bien évidemment disponible sur le **site de votre fédération www.ffc.fr**.

Quelques contacts utiles à retenir :

Ligne dédiée FFC	03 20 45 33 99
N° d'appel en cas d'accident corporel ou responsabilité civile	0 810 901 965 (N° Azur)
N° d'appel en cas d'accident automobile	03 88 14 96 50
Assistance FFC (accident licencié ou automobile)	01 40 25 51 29 (24h/24 - 7j/7)
Adresse e-mail	ffc@verspieren.com
Site Internet	www.ffc.verspieren.com

À très bientôt,

L'équipe FFC Verspieren